

DEPARTEMENT  
de la HAUTE VIENNE  
Arrondissement de  
LIMOGES  
Canton de Saint-Yrieix-  
La-Perche  
COMMUNE DE

Nombre de Conseillers  
en exercice : 10  
présents : 9  
votants : 10  
procurations : 1

Annule et remplace la  
délibération  
précédente reçue à la  
Préfecture le  
22/02/2019.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril

Le : 11 avril 2019

Le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jacques BARRY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4/04/2019

**PRESENTS** : Mesdames Claudine ARNAUD, Nathalie DESBORDES, Virginie GOURBAT, Aurélie RANOUIL Messieurs Jacques BARRY, Franck DEBORD, Sébastien FISSOT, Jean-Bernard RIVASSEAU, Laurent ROUBINET.

**ABSENTE** : Catherine CONGÉ (procuration donnée à Jean-Bernard RIVASSEAU)

Secrétaire de séance : Nathalie DESBORDES

Objet : opposition au transfert à la Communauté de communes du Pays de Nexon-Monts de Châlus au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de la compétence eau potable et de la compétence assainissement collectif des eaux usées.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 64 ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en oeuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5214-16 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant :

- d'une part, que les communes membres d'une Communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et/ou assainissement des eaux usées au 1<sup>er</sup> janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019, au moins 25% des communes membres de cette Communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date.

Les communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles.

Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1er janvier 2026, au plus tard.

- et, d'autre part, que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » n'est pas rattachée à la compétence « assainissement » et demeurera une compétence facultative des communautés de communes.

En l'espèce, la Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus ne dispose pas actuellement des compétences eau potable et assainissement des eaux usées, en dehors du service public d'assainissement non collectif (SPANC), qu'elle exerce au titre de ses compétences supplémentaires.

Aussi, afin d'éviter le transfert automatique de la compétence eau potable et/ou de la compétence assainissement collectif des eaux usées à la Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus au 1er janvier 2020, ses communes membres doivent donc matérialiser avant le 1er juillet 2019 une minorité de blocage permettant le report, au plus tard au 1er janvier 2026, du transfert de la compétence eau potable et/ou de la compétence assainissement collectif des eaux usées.

A cette fin, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci doivent, par délibération rendue exécutoire avant le 1er juillet 2019, s'opposer au transfert de la compétence eau potable et/ou de la compétence assainissement collectif des eaux usées.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer contre le transfert à la Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus au 1er janvier 2020 de la compétence eau potable et de la compétence assainissement collectif des eaux usées.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

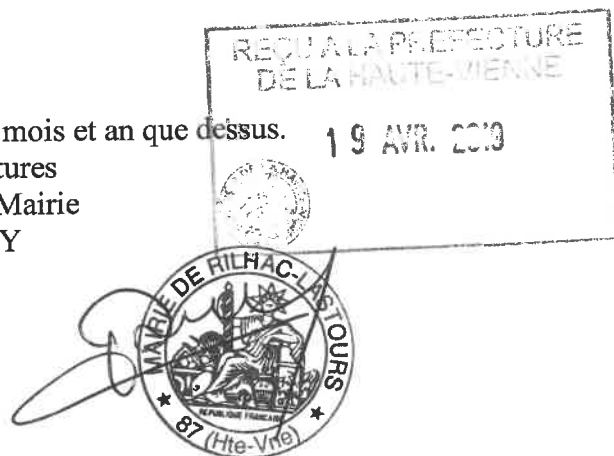
Par 10 voix pour,

DECIDE de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus au 1er janvier 2020 de la compétence eau potable, au sens de l'article L.2224-7 I du CGCT, et de la compétence assainissement collectif des eaux usées, au sens de l'article L.2224-8 I et II du CGCT

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme, en Mairie  
Le Maire, Jacques BARRY



DEPARTEMENT  
de la HAUTE VIENNE  
Arrondissement de LIMOGES  
Canton de Saint-Yrieix-La-  
Perche  
**COMMUNE DE  
RILHAC-LASTOURS**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 10  
présents : 9  
votants : 10  
procurations : 1

Objet : Fixation des  
taux d'imposition des  
taxes directes locales  
pour l'année 2019.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril

Le : 11 avril 2019

Le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jacques BARRY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4/04/2019

**PRESENTS** : Mesdames Claudine ARNAUD, Nathalie DESBORDES, Virginie GOURBAT, Aurélie RANOUIL Messieurs Jacques BARRY, Franck DEBORD, Sébastien FISSOT, Jean-Bernard RIVASSEAU, Laurent ROUBINET.

**ABSENTE** : Catherine CONGÉ (procuration donnée à Jean-Bernard RIVASSEAU)

Secrétaire de séance : Nathalie DESBORDES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019.

Il demande au conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal après délibération et un vote unanime,

DECIDE de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2019, à savoir :

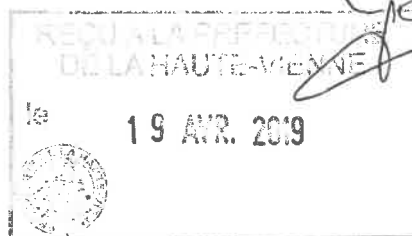
- taxe d'habitation : 9,58% (9,58% en 2018)
- taxe foncière (bâti) : 11,70% (11,70% en 2018)
- taxe foncière (non bâti) : 67,02% (67,02% en 2018)

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en mairie

Le Maire, Jacques BARRY





DEPARTEMENT  
de la HAUTE VIENNE  
Arrondissement de LIMOGES  
Canton de Saint-Yrieix-La-  
Perche  
**COMMUNE DE  
RILHAC-LASTOURS**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 10  
présents : 9  
votants : 10  
procurations : 1

OBJET : vote du  
budget communal  
2019.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril

Le : 11 avril 2019

Le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jacques BARRY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4/04/2019

**PRESENTS** : Mesdames Claudine ARNAUD, Nathalie DESBORDES, Virginie GOURBAT, Aurélie RANOUIL Messieurs Jacques BARRY, Franck DEBORD, Sébastien FISSOT, Jean-Bernard RIVASSEAU, Laurent ROUBINET.

**ABSENTE** : Catherine CONGÉ (procuration donnée à Jean-Bernard RIVASSEAU)

Secrétaire de séance : Nathalie DESBORDES

Monsieur le Maire présente le **budget primitif communal 2019** qui s'équilibre à :

Section de fonctionnement : 287 616 €

Section d'investissement : 625 016 €

Il demande au Conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**ADOpte** le budget primitif communal 2019 à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie,

Le Maire, Jacques BARRY.





DEPARTEMENT  
de la HAUTE VIENNE  
Arrondissement de LIMOGES  
Canton de Saint-Yrieix-La-  
Perche  
**COMMUNE DE  
RILHAC-LASTOURS**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 10  
présents : 9  
votants : 10  
procurations : 1

OBJET : affectation  
des résultats des  
comptes 2018 sur le  
budget 2019.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril

Le : 11 avril 2019

Le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jacques BARRY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4/04/2019

**PRESENTS** : Mesdames Claudine ARNAUD, Nathalie DESBORDES, Virginie GOURBAT, Aurélie RANOUIL Messieurs Jacques BARRY, Franck DEBORD, Sébastien FISSOT, Jean-Bernard RIVASSEAU, Laurent ROUBINET.

**ABSENTE** : Catherine CONGÉ (procuration donnée à Jean-Bernard RIVASSEAU)

Secrétaire de séance : Nathalie DESBORDES

L'affectation des résultats au sein du budget principal primitif 2019 sera effectuée comme suit :

Pour mémoire :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur) : 47 634,21

Excédent d'investissement antérieur reporté : 94 379,22

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2018

solde d'exécution de l'exercice : -73 196,18

solde d'exécution cumulé : 21 183,04

Solde des restes à Réaliser au 31/12/2018 : 22 366,38

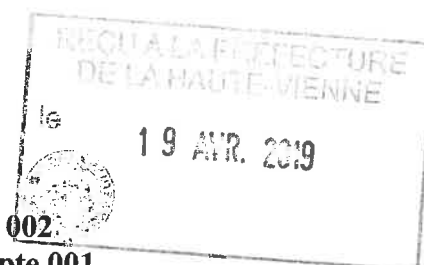
Excédent de financement total : 43 549,42

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

résultat de l'exercice : -29 468,21

résultat antérieur : 47 634,21

**TOTAL A AFFECTER BUDGET 2018 : 18 166 compte 002.  
21 183,04 compte 001**



Fait et délibéré, en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie,

Le Maire, Jacques BARRY







DEPARTEMENT  
de la HAUTE VIENNE  
Arrondissement de LIMOGES  
Canton de Saint-Yrieix-La-  
Perche  
**COMMUNE DE  
RILHAC-LASTOURS**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 10  
présents : 9  
votants : 10  
procurations : 1

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril

Le : 11 avril 2019

Le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jacques BARRY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4/04/2019

**PRESENTS :** Mesdames Claudine ARNAUD, Nathalie DESBORDES, Virginie GOURBAT, Aurélie RANOUIL Messieurs Jacques BARRY, Franck DEBORD, Sébastien FISSOT, Jean-Bernard RIVASSEAU, Laurent ROUBINET.

**ABSENTE :** Catherine CONGÉ (procuration donnée à Jean-Bernard RIVASSEAU)

Secrétaire de séance : Nathalie DESBORDES

**OBJET :** approbation du compte de gestion et adoption du compte administratif 2018 de la commune.

### **Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré, établis par le comptable public,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** le Compte de Gestion 2018 du budget communal.

### **Compte Administratif 2018**

Le Compte de Gestion ayant été approuvé par les membres du Conseil Municipal, il est présenté le Compte Administratif de l'exercice 2018.

Les recettes et les dépenses portées dans ce document sont, sans exception, celles faites pour la Mairie de Rilhac-Lastours pendant l'année 2018 et sont le reflet exact du Compte de Gestion précité, Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote et n'y a pas pris part.

Après en avoir délibéré, le Compte Administratif de l'année 2018 qui peut se résumer ainsi :

#### **Section de fonctionnement**

Mandats émis : 253 011,08 €

Titres émis : 223 542,87 €

est adopté à l'unanimité.

#### **Section d'Investissement**

Mandats émis : 213 057,09 €

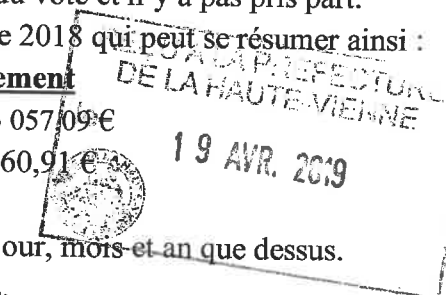
Titres émis : 139 860,91 €

Fait et délibéré, en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie,

Le Maire, Jacques BARRY





DEPARTEMENT  
de la HAUTE VIENNE  
Arrondissement de  
LIMOGES  
Canton de Saint-Yrieix-  
La-Perche  
**COMMUNE DE  
RILHAC-LASTOURS**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 10  
présents : 9  
votants : 10  
procurations : 1

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril

Le : 11 avril 2019

Le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jacques BARRY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4/04/2019

**PRESENTS** : Mesdames Claudine ARNAUD, Nathalie DESBORDES, Virginie GOUBAT, Aurélie RANOUIL Messieurs Jacques BARRY, Franck DEBORD, Sébastien FISSOT, Jean-Bernard RIVASSEAU, Laurent ROUBINET.

**ABSENTE** : Catherine CONGÉ (procuration donnée à Jean-Bernard RIVASSEAU)

Secrétaire de séance : Nathalie DESBORDES

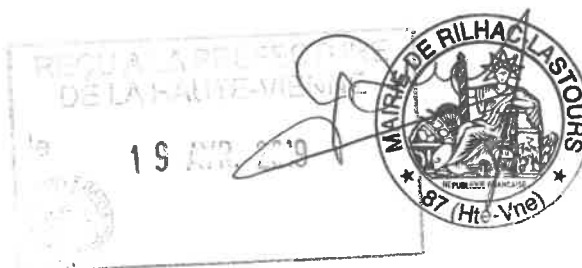
Objet : demande de subventions au Conseil départemental

Le Maire propose au Conseil Municipal de faire une demande de subvention pour plusieurs projets au Conseil départemental. Il s'agit de l'installation d'un système de ventilation dans le sous-sol de la salle des fêtes et la création d'une clôture autour de l'église Sainte Marguerite dans le bourg de Lastours.

Il demande au Conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil  
**ACCEPTE** les projets présentés par le Maire,  
**AUTORISE** le Maire à faire des demandes de devis,  
**SOLLICITE** l'attribution d'une subvention auprès du Conseil départemental

Fait et délibéré, en Mairie, le jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme, en Mairie,  
Le Maire Jacques BARRY





DEPARTEMENT  
de la HAUTE VIENNE  
Arrondissement de  
LIMOGES  
Canton de Saint-Yrieix-  
La-Perche  
**COMMUNE DE  
RILHAC-LASTOURS**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 10  
présents : 9  
votants : 10  
procurations : 1

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril

Le : 11 avril 2019

Le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jacques BARRY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4/04/2019

**PRESENTS** : Mesdames Claudine ARNAUD, Nathalie DESBORDES, Virginie GOURBAT, Aurélie RANOUIL Messieurs Jacques BARRY, Franck DEBORD, Sébastien FISSOT, Jean-Bernard RIVASSEAU, Laurent ROUBINET.

**ABSENTE** : Catherine CONGÉ (procuration donnée à Jean-Bernard RIVASSEAU)

Secrétaire de séance : Nathalie DESBORDES

Objet : demande de subventions au Conseil départemental

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux de Point à Temps sur les voies communales. L'estimation des dépenses s'élève à : 14 500 € HT environ en référence aux dépenses de 2018 (dont matériaux et salaire des agents). Il informe que le Département peut subventionner ces travaux à une hauteur de 50 %.

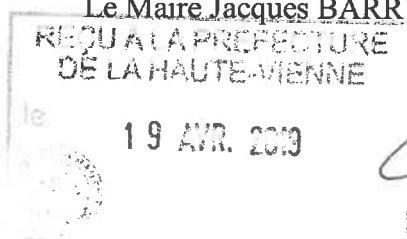
Le Conseil municipal après avoir délibéré :  
**ACCEPTE** le projet présenté par le Maire,  
**SOLLICITE** l'attribution d'une subvention auprès du Conseil départemental.

Fait et délibéré, en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie,

Le Maire Jacques BARRY





DEPARTEMENT  
de la HAUTE VIENNE  
Arrondissement de  
LIMOGES  
Canton de Saint-Yrieix-  
La-Perche  
COMMUNE DE  
**RILHAC-LASTOURS**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 10  
présents : 9  
votants : 10  
procurations : 1

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril

Le : 11 avril 2019

Le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jacques BARRY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4/04/2019

**PRESENTS** : Mesdames Claudine ARNAUD, Nathalie DESBORDES, Virginie GOURBAT, Aurélie RANOUIL Messieurs Jacques BARRY, Franck DEBORD, Sébastien FISSOT, Jean-Bernard RIVASSEAU, Laurent ROUBINET.

**ABSENTE** : Catherine CONGÉ (procuration donnée à Jean-Bernard RIVASSEAU)

Secrétaire de séance : Nathalie DESBORDES

**Objet : Extension du périmètre du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne suite à demande d'adhésion des Communautés de Communes « ELAN » et « Monts de Châlus Pays de Nexon ».**

Monsieur le Maire indique que par délibération n°37/2018 en date du 06 décembre 2018, le Comité Syndical du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne a émis un avis positif quant à une extension de son périmètre, suite aux demandes d'adhésion complémentaire de la Communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Chalus pour les communes de Saint Maurice le Brousses, Saint Hilaire les Places, Bussière Galant et Pageas, et à l'adhésion complémentaire de la Communauté de communes "Elan Limousin Avenir Nature" pour les communes d'Ambazac, Les Billanges, Saint Laurent les Eglises, Saint Priest Taurion, Jabreilles les Bordes, La Jonchère Saint Maurice et Saint Sylvestre, ainsi que la désignation des délégués conformément aux statuts du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne

Ces deux demandes d'adhésion ont été matérialisées par des délibérations en date des 17 octobre 2018 et 27 novembre 2018.

Monsieur le Président du SABV nous a notifié la délibération afférente en date du 22 février 2019. La Communes de Rilhac-Lastours étant adhérente à ce syndicat, il convient qu'elle se prononce dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du syndicat SABV.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **EMET un avis favorable** à l'extension du périmètre du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV) suite aux demandes d'adhésion des Communautés de Communes « ELAN » et « Monts de Châlus Pays de Nexon ».

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme, en Mairie

Le Maire, Jacques BARRY

